



ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ ORGANIZATION
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

PR 274/11

2 février 2011
Original : anglais

F

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Accord international de 2007 sur le Café est entré en vigueur

L'Accord international de 2007 sur le Café, qui régit la coopération internationale en matière de café, est entré en vigueur le 2 février 2011. Ce septième accord sur le café depuis 1962 a une durée de dix ans et peut être prorogé de huit années supplémentaires.

"Je tiens à remercier tous les gouvernements Membres de l'OIC pour la détermination dont ils ont fait preuve pour ratifier l'Accord de 2007. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à cinq nouveaux gouvernements Membres : Libéria, Timor-Leste, Tunisie, Turquie et Yémen, qui accroissent la représentation géographique des producteurs et des consommateurs de café dans le cadre du nouvel accord. L'Accord de 2007 est un instrument important pour la coopération au développement et la promotion d'une économie caféière durable pour le bénéfice de toutes les parties prenantes, particulièrement les petits exploitants des pays producteurs", a déclaré José Sette, Directeur exécutif par intérim.

L'Accord est entré en vigueur après le dépôt d'un instrument de ratification le 2 février 2011 par le Gouvernement brésilien. À ce jour, 34 gouvernements ont ratifié, accepté et approuvé l'Accord et 13 autres l'ont signé.

L'objectif de l'Accord est de renforcer le secteur mondial du café et de favoriser son développement durable dans le cadre d'une économie de marché pour le bien-être de tous les participants du secteur. D'importantes innovations comprennent un nouveau chapitre sur l'élaboration et le financement de projets de mise en valeur du café, et la création d'un Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, en réponse à la nécessité d'un meilleur accès à l'information sur les sujets liés aux finances et à la gestion des risques dans le secteur du café. La gamme des données statistiques sera élargie pour améliorer la

transparence du marché, et un nouveau Comité de promotion et de développement des marchés supervisera les activités, notamment des campagnes d'information, la recherche, le renforcement des capacités et des études liées à la production et à la consommation du café.

En 2010, le commerce mondial du café a généré des recettes d'exportation d'environ 16,5 milliards de dollars EU pour les pays producteurs. Près de 600 milliards de tasses de café sont consommées chaque année.

Le texte de l'Accord et de plus amples informations sont disponibles à l'adresse : www.ico.org. Une liste des Membres est jointe en annexe.

A propos de l'OIC: *L'Organisation internationale du Café (OIC) est une organisation intergouvernementale créée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour servir la communauté internationale du café. Fondée en 1963, l'OIC est la seule à rassembler les pays producteurs et consommateurs pour échanger des vues sur les questions ayant trait au café et les conditions du marché, et examiner les politiques en matière de café. Au cours des quatre dernières années civiles, la valeur des exportations mondiales de café s'est établie en moyenne à plus de 14 milliards de dollars EU. L'OIC fournit notamment les services suivants : informations et statistiques actualisées ; projets novateurs qui bénéficient à l'économie mondiale du café ; rapports sur le marché du café et études économiques ; programme d'amélioration de la qualité du café ; consultations sur le financement dans le secteur du café ; augmentation de la consommation au moyen d'activités de développement des marchés ; et conférences et séminaires.*

Pour plus ample information, contacter :

José Sette
Directeur exécutif par intérim

Téléphone : + 44 (0) 20 7612 0600
Télécopie : + 44 (0) 20 7612 0630

Courriel : info@ico.org
Site web : www.ico.org

**ÉTAT DE LA PARTICIPATION À L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ DANS LE CADRE DE
L'ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ**

On trouvera ci-après l'état des signatures de l'Accord, des notifications d'application provisoire et des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation à la date du **02 février 2011**:

	DATE DE SIGNATURE	NOTIFICATION D'APPLICATION PROVISOIRE	TYPE D'INSTRUMENT DÉPOSÉ	DATE DU DÉPÔT DE L'INSTRUMENT
Membres exportateurs				
Angola	19 mai 2008		Approbation	22 septembre 2009
Bénin	23 septembre 2009			
Brésil	19 mai 2008		Ratification	2 février 2011
Burundi	21 septembre 2009		Acceptation	21 septembre 2009
Cameroun	23 mai 2008			
Colombie	20 mai 2008	2 décembre 2008		
Congo, Rép. Dém.	23 septembre 2009			
Costa Rica	29 mai 2008		Ratification	11 décembre 2009
Côte d'Ivoire	18 juillet 2008		Approbation	15 octobre 2008
Cuba	29 août 2008		Ratification	4 décembre 2008
El Salvador	25 juin 2008		Ratification	4 décembre 2008
Équateur	30 septembre 2008		Ratification	30 septembre 2008
Éthiopie	28 août 2008		Ratification	8 juillet 2010
Gabon	22 juillet 2008		Acceptation	25 février 2009
Ghana	11 juillet 2008		Ratification	17 août 2009
Guatemala	29 août 2008			
Guinée	2 juillet 2008			
Honduras	27 juin 2008		Ratification	7 juin 2010
Inde	28 août 2008		Ratification	22 septembre 2008
Indonésie	25 juin 2008		Ratification	5 février 2009
Kenya	22 mai 2008		Ratification	22 mai 2008
Libéria	26 août 2008		Ratification	6 octobre 2009
Madagascar	25 septembre 2009			
Malawi	28 août 2008			
Mexique	23 juin 2009		Ratification	8 avril 2010
Nicaragua	19 mars 2009		Ratification	12 août 2009
Nigéria	21 juillet 2008			
Ouganda	21 septembre 2009		Ratification	1 mars 2010
Panama	1 juillet 2008		Ratification	12 mars 2009
Papouasie-Nouvelle-Guinée	7 novembre 2008	6 novembre 2009		
Paraguay	27 septembre 2010			
République Centrafricaine	22 mai 2008		Ratification	24 août 2010
Rwanda	18 juillet 2008			
Tanzanie	23 juillet 2008	22 septembre 2009	Ratification	21 septembre 2010
Thaïlande	4 août 2009		Ratification	4 août 2009
Timor-Leste	19 août 2008		Ratification	5 janvier 2009
Togo	23 mai 2008		Ratification	21 septembre 2010
Viet Nam	28 août 2008		Approbation	28 août 2008
Yémen	27 février 2008		Ratification	14 juillet 2010
Zambie	11 septembre 2009			
Zimbabwe	20 août 2009			

	DATE DE SIGNATURE	NOTIFICATION D'APPLICATION PROVISOIRE	TYPE D'INSTRUMENT DÉPOSÉ	DATE DU DÉPÔT DE L'INSTRUMENT
Membres importateurs				
Union européenne	17 juin 2008		Approbation	17 juin 2008
<i>Allemagne</i>				
<i>Autriche</i>				
<i>Belgique</i>				
<i>Bulgarie</i>				
<i>Chypre</i>				
<i>Danemark</i>				
<i>Espagne</i>				
<i>Estonie</i>				
<i>Finlande</i>				
<i>France</i>				
<i>Grèce</i>				
<i>Hongrie</i>				
<i>Irlande</i>				
<i>Italie</i>				
<i>Lettonie</i>				
<i>Lituanie</i>				
<i>Luxembourg</i>				
<i>Malte</i>				
<i>Pays-Bas</i>				
<i>Pologne</i>				
<i>Portugal</i>				
<i>République tchèque</i>				
<i>Roumanie</i>				
<i>Royaume-Uni</i>				
<i>Slovaquie</i>				
<i>Slovénie</i>				
<i>Suède</i>				
État-Unis d'Amérique	28 août 2008		Acceptation	28 août 2008
Norvège	2 juin 2010		Ratification	21 septembre 2010
Suisse	22 mai 2008		Ratification	11 septembre 2009
Tunisie	5 octobre 2009		Ratification	21 septembre 2010
Turquie	28 août 2008			